

FACULTÉ de
THÉOLOGIE
ÉVANGÉLIQUE



EB 8043 – Interprétation de l’Ancien Testament dans le Nouveau Testament

Professeur

Dominique Angers

Description

Ce cours tente de répondre à la question : « Comment le Nouveau Testament utilise-t-il l’Ancien Testament ? » Seront abordés : les grandes questions herméneutiques sous-jacentes à cette problématique, et de nombreux exemples de reprises de l’Ancien Testament dans le Nouveau.

Courriel

dominiqueangers@fteacadia.com

Adresse

Faculté de Théologie
Évangélique (FTE)
10710, avenue Hamelin
Montréal, QC, H2B 2G1

Téléphone

(514) 526-2003

Site Web

www.fteacadia.com

Évaluation

Exigences	1 ^{er} cycle /100	2 ^e cycle /100
1. Visionnement des 12 vidéos et participation aux 3 rencontres Zoom	-	-
2. Lectures obligatoires	15	20
3. Dissertation	45	45
4. Examen final	40	35

1. Visionnement des vidéos

Les douze vidéos préenregistrées de ce cours doivent être visionnées dans leur intégralité. Un rapport de visionnement devra être signé sur l'honneur. **Au-delà de trois séances non visionnées, il n'est plus possible de valider ce cours.**

En outre, le professeur (Dominique Angers) animera trois rencontres par Zoom (de 45 à 60 min. chacune), dont la date et l'heure seront annoncées ultérieurement :

- Une première en début de session pour expliquer le syllabus et le fonctionnement.
- Une deuxième à la mi session pour répondre aux questions des étudiants.
- Une troisième en fin de session pour répondre aux questions des étudiants.

2. Lectures obligatoires

Les lectures suivantes sont **obligatoires** pour **tous (premier et deuxième cycles)**. Vous devez vous procurer l'ouvrage de Beale (les articles non disponibles sur internet seront fournis en PDF).

Livre

Beale, Gregory, *Manuel de lecture de l'Ancien Testament par le Nouveau Testament*, HET-PRO, 2020, **chapitres 1 à 5**. [Exceptionnellement, il est possible d'acheter ce livre à la FTE.]

Si vous préférez, vous pouvez lire cet ouvrage dans sa version originale : G.K. Beale, *Handbook on the New Testament Use of the Old Testament. Exegesis and Interpretation*, Grand Rapids, Baker Academic, 2012.

Articles ou extraits de livres

Beale, G.K. – Carson, D.A., « Introduction », dans le *Commentary on the New Testament Use of the Old Testament* (éd. G.K. Beale et D.A. Carson), Grand Rapids, Baker, 2007, p. xxiii-xxviii.

Beale, Gregory K., *On ressemble à ce qu'on adore. Une théologie biblique de l'idolâtrie*, Charols, Excelsis (collection Théologie Biblique), 2013, « Introduction », p. 15-38. [Un PDF sera fourni par le professeur]

« 4 questions à G.K. Beale sur l'intertextualité et l'interprétation des Écritures », interview publiée sur le blog Le Bon Combat : <http://leboncombat.fr/4-questions-beale/>

Bénétreau, Samuel, *L'épître aux Hébreux. Tome 1*, Vaux-sur-Seine, Édifac (CEB), 1989, p. 34-40.

Bourin, Guillaume, « Évaluer les connexions intertextuelles au sein du canon biblique : une méthodologie », *La Revue Réformée*. [Fourni par le professeur]

Carson, Donald, « Théologie systématique et théologie biblique », in *Dictionnaire de théologie biblique*, Charols, Excelsis, 2006, p. 108-109. [Ce court extrait sera fourni par le professeur.]

Evans, C.A., « L'utilisation de l'Ancien Testament par le Nouveau Testament », in : *Dictionnaire de Théologie Biblique*, Charols, Excelsis, 2006, p. 80-88.

Goldsworthy, Graeme, « Le rapport entre l'Ancien et le Nouveau Testament », in : *Dictionnaire de Théologie Biblique*, Charols, Excelsis, 2006, p. 89-98.

Minard, Timothée, « 7) Intertextualité », sur le blog de cet auteur : <http://timotheeminard.com/7-intertextualite/>

Nicole, Roger, « L'Ancien Testament dans le Nouveau », Fac-réflexion no 5, juillet 1987, p. 21-27. [Article disponible sur l'internet : http://flte.fr/wp-content/uploads/2015/08/FR5-AT_dans_NT.pdf]

Zogbo, Lynell, « Intertextualité et traduction biblique », *Le Sycomore* 2/1, 2008, p. 2-9. [Article disponible sur l'internet : http://www.ubs-translations.org/fileadmin/publications/sycomore/Zogbo_Sycomore2-1-2008.pdf]

Les étudiants de **maîtrise** doivent également faire les lectures suivantes :

Suite du livre de Beale : chapitres 6-7 (à survoler seulement)

Berding, Kenneth – Lunde, Jonathan (éd.), *Three Views on the New Testament Use of the Old Testament*, Grand Rapids, Zondervan (Counterpoints), 2008. **Il vous appartient de vous procurer cet ouvrage.**

Moo, Douglas J. – Naselli, Andrew David, « The Problem of the New Testament's Use of the Old Testament », in *The Enduring Authority of the Christian Scriptures* (D.A. Carson éd.), Grand Rapids, Eerdmans, 2016, p. 702-746 (un PDF sera fourni par le professeur).

Les lectures seront validées par un rapport de lecture sur l'honneur, à rendre sur la Google Classroom.

3. Dissertation

Il s'agit d'une dissertation de 12 à 15 pages pour le premier cycle, et de 20 à 25 pages pour le deuxième cycle. Ce travail portera sur une reprise de l'AT dans un texte du NT (texte au choix, mais préalablement approuvé par le professeur). Il vous permettra de mettre en œuvre la méthode enseignée en classe.

Quatre possibilités (n'en choisir qu'une)

- Psaume 69.10 en Jean 2.17
- Psaume 118.22 en Actes 4.11
- Habacuc 2.4b en Romains 1.17 OU en Galates 3.11 (un seul des deux textes du NT, au choix)
- Amos 9.11-12 en Actes 15.15-18

Méthode de travail (valable à la fois pour votre recherche et pour la présentation du devoir sous forme de dissertation, étape par étape)

A. Identifiez la forme de reprise de l'AT (citation, allusion, référence)

longueur : une ligne ou quelques lignes seulement

B. Étudiez le contexte littéraire (large et immédiat) du texte du NT qui cite l'AT

longueur : environ 25 à 30 % de la longueur totale du devoir

C. Étudiez le contexte littéraire (large et immédiat) du texte de l'AT qui est cité dans le NT

longueur : environ 25 à 30 % de la longueur totale du devoir

D. Pour le texte véterotestamentaire (le[s] verset[s] cité[s] dans le NT seulement), comparez le texte massorétique/hébreu (en traduction française) et le texte grec de la Septante (en traduction française) et mentionnez les écarts principaux entre les deux textes (s'il y a lieu). Indiquez duquel des deux textes semble se rapprocher le plus le texte du Nouveau Testament.

longueur : entre ½ page et 1 page environ

E. Identifier la ou les fonctions du texte de l'AT dans le texte du NT

longueur : variable en fonction du degré de complexité

Attention : Ne vous appuyez pas sur les commentaires pour l'étape E.

F. Décrire (résumer) l'usage théologique du texte de l'AT dans le texte du NT

longueur : variable en fonction du degré de complexité

N.B. Les étapes E et F combinées devraient couvrir entre 30 et 40% de la longueur totale du devoir.

Attention : Ne vous appuyez pas sur les commentaires pour l'étape F.

Ressources à utiliser:

- Surtout votre propre étude des textes (traductions françaises) !
- Pour une traduction française du texte hébreu, privilégiez la version Colombe (Nouvelle Segond révisée), gratuite ici : <https://www.bible.com/fr/bible/2053/GEN.1.NVS78P>
- Pour une traduction française de la Septante (AT grec), rendez-vous ici : https://theotex.org/septuaginta/genese/genese_1.html

- Pour étudier le contexte littéraire (large et immédiat) des textes de l'AT et du NT :
 - Lire des introductions aux deux livres bibliques concernés (ex. dans le Grand Dictionnaire de la Bible, dans le Dictionnaire de Théologie Biblique, dans l'Introduction au Nouveau Testament [Carson/Moo], dans l'Introduction à l'Ancien Testament [Longman/Dillard])
 - Consulter des commentaires bibliques (2 pour l'AT, 2 pour le NT)
- Pour étudier vos deux textes
 - Privilégiez votre propre étude des textes
 - Consultez deux commentaires bibliques pour l'AT, 2 pour le NT

Quelques commentaires de référence en français

- Jean : Donald Carson (Excelsis/Impact)
- Actes : Daniel Marguerat (Labor et Fides)
- Romains : Samuel Bénétreau (Edifac)
- Galates : Pierre Bonnard (Labor et Fides)
- Psaumes : Derek Kidner (Edifac)
- Habaquq : Brian Tidiman (sur Nahoum, Habaquq, Sophonie)

N.B. Pour les autres commentaires en français, privilégiez les commentaires académiques. Pour les commentaires en anglais (facultatif mais encouragé), privilégiez les commentaires académiques récents (grandes collections).

Les consignes de la FTE seront rigoureusement suivies, concernant :

- l'interlignage, la taille de police à utiliser (le travail doit être réalisé à l'aide d'un logiciel informatique)
- les notes de bas de page
- la qualité du français
- le format dissertation : introduction, développement, conclusion
- le plagiat et les retards (tolérance zéro)

4. Examen final

Cet examen portera à la fois sur les exposés de l'enseignant et sur certaines des lectures obligatoires. Plus de précisions seront données lors d'une rencontre Zoom. Il est fortement conseillé de prendre des notes en visionnant les vidéos.

Calendrier (sujet à changement)

Séances (par vidéo) Dates approximatives pour les visionnements, dates exactes pour la remise des travaux	Lectures à faire avant la séance + travaux à rendre avant minuit
(1) 5 jan	
(2) 12 jan	Lecture : Beale, extrait de « On ressemble à ce qu'on adore »
(3) 19 jan	Lecture : article de Guillaume Bourin
(4) 26 jan	Lecture : article Roger Nicole
(5) 2 fév	Lecture : livre de Beale
(6) 9 fév	Lecture : 1) « 4 questions à G.K. Beale » ; 2) article de Zogbo
15 au 19 fév	Semaine de lecture : pas de cours
(7) 23 fév	Lecture : 1) Carson DTB p. 108-109 ; 2) Evans dans le DTB
(8) 2 mars	Lecture : « Introduction » (Beale/Carson)
(9) 9 mars	Lecture : 1) Goldsworthy dans le DTB ; 2) Minard (blog)
(10) 16 mars	Lecture : Bénétreau (dans son commentaire sur Hébreux)
(11) 23 mars	Remise de la dissertation (sur la Google Classroom)
(12) 30 mars	Lectures complémentaires maîtrise
6 ou 13 avril (à déterminer)	Examen final (sur la Google Classroom)
13 avril	Rapport de lecture (sur la Google Classroom)

S'ajouteront : 3 rencontres par Zoom

Plan général de l'ensemble du cours (sujet à modifications)

I. Introduction

A. La problématique centrale de ce cours

B. Les chrétiens et l'AT

1. À travers l'histoire, les chrétiens ont souvent eu du mal à bien interpréter l'AT et à se l'approprié.
2. C'est encore le cas aujourd'hui.
3. Pourtant, l'AT était la Bible des premiers chrétiens !

C. Les bienfaits potentiels d'une telle étude

1. Elle nous permet d'apprendre à lire l'AT comme Jésus.
2. Elle nous permet de redécouvrir les richesses de l'AT.
 - a. Dans notre lecture personnelle de la Bible

b. Dans l'Église

3. Elle nous permet de mettre des mots sur notre manière de lire l'AT.

4. Elle nous permet de mieux comprendre le NT.

D. Un champ d'étude foisonnant

E. Faut-il parler d'« intertextualité » ?

II. Les formes de reprise de l'AT par le NT

A. La citation

B. L'allusion

C. La référence

D. L'écho

E. Autres découpages des catégories

F. Où trouver la liste des références à l'AT dans le NT ?

III. Quelques présupposés/convictions des auteurs du NT

A. L'Écriture (l'AT) trouve son accomplissement eschatologique dans la personne et dans l'œuvre de Christ, ce qui a pour effet de diviser l'histoire en deux grandes époques (l'avant et l'après).

B. Le passage de la première époque à la seconde est marqué à la fois par la continuité et par la discontinuité/rupture, plus précisément par le dépassement ; s'il y a discontinuité, c'est parce que l'ancien régime était inefficace/insuffisant.

C. L'ère de l'accomplissement a commencé avec la première venue de Christ.

D. Avec la première venue de Christ, l'ère de l'accomplissement a été inaugurée seulement ; elle sera achevée/consommée lors du retour de Christ (la parousie).

E. L'AT doit être compris à la lumière des grandes étapes de l'histoire du salut / du grand récit biblique, qui s'insèrent dans le cadre bipartite évoqué précédemment.

F. Dieu est maître souverain de l'histoire ; il agit notamment selon des schémas / modèles qui se répètent et se correspondent (la typologie).

G. À travers l'histoire du salut, il arrive qu'un seul individu (ou qu'une seule entité, par exemple un animal) agisse comme représentant de l'ensemble du peuple de Dieu ou de l'humanité ; dans cette ligne, Jésus-Christ est régulièrement considéré comme le représentant du véritable Israël et celui de l'Église.

IV. Quelques questions débattues

- A. Les auteurs du NT prennent-ils en compte le contexte de l'AT ?
- B. Les auteurs du NT sont-ils fidèles à l'intention des auteurs de l'AT ? Pour les textes de l'AT, faut-il parler de deux intentions, celle de l'auteur humain et celle de Dieu ?
- C. Les auteurs du NT ont-ils eu accès à un « sens caché » des textes de l'AT ? Se sont-ils appuyés sur des indices dans le texte même de l'AT ? Que penser de la théorie du « *sensus plenior* » ?
- D. Un texte de l'AT peut-il avoir plusieurs sens ?
- E. Les textes qui dans l'AT concernent Israël s'appliquent-ils uniquement à Israël dans le NT, ou peuvent-ils s'appliquer également à l'Église ?
- F. Les auteurs du NT ont-ils été influencés par les méthodes exégétiques juives de leur époque ?
- G. Pouvons-nous interpréter l'AT aujourd'hui comme l'ont fait les auteurs du NT ?
- H. L'importance de la précision dans les débats : retour sur quelques distinctions très importantes

V. Les fonctions de l'AT selon le NT

L'AT peut être utilisé par le NT :

Fonctions qui soulignent l'accomplissement de prédictions et de types (A-E)

- A. pour signaler l'accomplissement d'une prédiction
- B. pour annoncer l'accomplissement futur d'une prédiction
- C. pour signaler un accomplissement typologique
- D. pour annoncer l'accomplissement futur d'un type
- E. pour indiquer, d'une manière générale, l'accomplissement de l'Ancien Testament dans son ensemble ou celui d'une partie importante de l'Ancien Testament

Autres fonctions étroitement liées au progrès de l'histoire du salut (F-K)

- F. pour rappeler une étape importante de l'histoire du salut (avec une visée théologique précise)
- G. pour souligner l'insuffisance de l'ancienne disposition et mettre en lumière la solution en Christ
- H. pour nourrir la réflexion sur l'interprétation et l'application de la Loi mosaïque
- I. pour développer à la lumière de l'Évangile (dans la perspective d'un aboutissement ultime) des concepts vétérotestamentaires récurrents (parfois symboliques)

J. pour appliquer à Christ ce qui concerne Dieu/l'Éternel dans l'AT

K. pour relever une situation ironique (ou un renversement) mise en lumière par l'Évangile

Fonctions qui soulignent la continuité AT-NT (L-N)

L. pour signaler l'accomplissement d'une promesse valable à toute époque

M. pour réaffirmer une réalité / un principe / un commandement qui reste valable

N. pour fournir un exemple qui a une portée éthique

Fonctions qui témoignent d'« emprunts » plus simples à l'AT (O-Q)

O. pour établir une analogie avec la situation présente

P. pour formuler de nouvelles réalités avec des mots, des catégories, des images, des symboles ou dans un style qui sont propres à l'AT (sans que la perspective d'un « aboutissement ultime » ne paraisse intervenir)

Q. pour présenter une position qui n'est pas celle de l'auteur du NT

Fonction(s) à plus grande échelle

R. pour servir de modèle dans l'élaboration d'une structure littéraire substantielle dans le NT

VI. Méthode de travail simplifiée

A. Identifier la forme de reprise de l'AT (citation, allusion, référence)

B. Étudier le contexte du texte du NT qui cite l'AT

C. Étudier le contexte du texte de l'AT qui est cité dans le NT

D. Identifier la ou les fonctions du texte de l'AT dans le texte du NT

E. Décrire (résumer) l'usage théologique du texte de l'AT dans le texte du NT

VII. Résumé des points précédents : l'article introductif de Carson et Beale

VIII. Plusieurs exemples de l'application de la méthode

IX. Quelques exemples plus complexes

A. Quelques manifestations complexes de la division bipartite de l'histoire du salut

1. Prédiction – accomplissement à double foyer

[prédiction – 1^{er} accomplissement dans l'AT] – accomplissement ultime

2. [Prédiction – accomplissement dans l’AT (type)] – antitype

3. Prédiction ou type – [pôle déjà réalisé – pôle futur]

4. Double typologie

B. Les citations mixtes

X. Méthode de travail scientifique

XI. Réflexions sur deux grands systèmes théologiques

A. Le dispensationalisme

B. La théologie des alliances

C. Une approche souple et sensible au texte biblique : la théologie biblique

1. Une approche inductive (et non un système rigide)

2. Deux tensions éclairantes

a. continuité – discontinuité (rupture/dépassement)

b. déjà – pas encore

XII. Remarques sur certains corpus du NT (non exhaustif)

A. L’AT dans les évangiles et les Actes

B. L’AT chez Paul

C. L’AT dans l’épître aux Hébreux

D. L’AT dans l’Apocalypse

XIII. Bibliographie

Réglementation sur l'évaluation

L'enseignant est responsable de l'évaluation. Au début de chaque cours, l'enseignant détermine la forme de l'évaluation, ainsi que ses modalités et en informe les étudiants.

Les travaux écrits doivent être remis à la date prévue par le professeur. Les examens et les tests doivent être écrits également aux dates fixées.

Si un travail n'est pas remis, ou si un examen n'est pas écrit à la date fixée par le professeur, la note zéro est attribuée, à moins que l'étudiant, dans les huit jours qui suivent la date fixée pour la remise du travail, ne justifie, par écrit, son retard auprès du professeur. La demande de l'étudiant faite au professeur devra indiquer le motif pour lequel il ne s'est pas présenté à l'examen ou n'a pas remis son travail.

Dans le cas d'un retard pour un travail non remis, si le professeur estime que la justification est valable, il accordera un nouveau délai qui ne pourra pas dépasser 3 semaines (ce délai ne pourra pas dépasser la fin de la session courante). De plus, si la demande est acceptée, le professeur pourra accompagner le nouveau délai qu'il choisira d'une pénalité sur la note du devoir. Si la demande est refusée, la note zéro est attribuée à cette partie de l'évaluation du cours.

Dans le cas d'une absence à un examen en milieu de session, si le professeur estime que la justification est valable et qu'une reprise de l'examen est faisable (disponibilité du professeur), l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen. Cet examen de reprise sera fait sous la surveillance du professeur ou d'une personne désignée par le professeur. Un examen de reprise (pour un examen initialement organisé **à l'intérieur** de la session) ne pourra être fait au-delà de la fin de la session courante.

Dans le cas d'une absence à un examen de fin de session, si le professeur estime que la justification est valable, l'étudiant pourra repasser à titre exceptionnel son examen, et cela uniquement durant la semaine suivant la date originelle de son examen. Ce nouvel examen ne pourra être fait que de deux manières :

- Soit « sur place », si le professeur, ou une personne qu'il désignera, est disponible.
- Soit « à distance » en suivant exactement la réglementation des examens à distance.

Un pourcentage significatif de la note finale d'un travail de rédaction, déterminé par le professeur, sera attribué en fonction de la présentation formelle : format, orthographe, syntaxe, table des matières, notes bibliographiques, bibliographie, etc. Dans le cas où l'étudiant n'aura pas respecté les normes académiques, son travail pourra être jugé inacceptable et lui être rendu pour correction.

Réglementation concernant le plagiat

Le présent règlement a pour but de donner une description du plagiat ainsi que les sanctions encourues par les personnes qui commettront une telle infraction.

Définition de l'infraction

Dans le monde académique, le plagiat est le pire crime que l'on puisse commettre. Il est donc important de connaître quelques principes de la rédaction universitaire afin d'éviter le plagiat.

Toute citation, toute idée importante tirée de vos sources doit être attribuée à son auteur. Les notes en bas de page ou les références entre parenthèses dans le texte servent à cette fin (voir le chap. 14 de Jean-Paul Simard, Guide du savoir écrire).

Habituellement, on limite à trois ou quatre le nombre de citations de trois lignes ou plus (tirées des sources secondaires) dans une dissertation de 2000 mots.

Il faut que la dissertation soit, autant que possible, rédigée dans les propres mots de l'étudiant. Si vous voulez faire allusion à l'œuvre d'un auteur, il faut le signaler comme suit : « M. Blanc affirme », « Mme Rose dit », « il y a cinq possibilités », etc. Les citations et les idées des autres servent uniquement à stimuler ou à guider notre propre pensée ; elles ne la remplacent pas. Il faut être toujours critique et veiller à ce que le sens de la citation s'intègre dans votre argument ou votre discussion. Consultez votre professeur si vous êtes incertain.

Le plagiat ou la fraude pour l'ensemble des activités étant soumise à une notation dans le cadre d'un cours offert à la FTE (rapport, dissertation, examen etc...) est défini de la façon suivante :

« **1.1** Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou par négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

tout tentative de commettre ces actes;

toute participation à ces actes;

toute incitation à commettre ces actes;

tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils ne le sont pas une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constitue notamment un plagiat, un copiage ou une fraude :

a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

b) l'exécution par une autre personne d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement ou tout autre création, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

d) l'utilisation d'une traduction totale ou partielle d'un texte d'autrui, sur tout support, publié ou non en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité visés par le présent règlement;

e) l'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;

f) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;

g) la modification des résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;

h) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document sur tout support, matériel ou équipement non autorisé, y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;

- i) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit individuelle ou collective, à l'occasion d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- j) la falsification ou la fabrication de données ou d'un document, notamment d'un examen, d'un travail, d'un texte, d'un tableau, d'une image, d'un enregistrement;
- k) la présentation à des fins d'évaluation, d'activités visées dont le contenu a été obtenu, en totalité ou en partie, par achat ou échange de travaux académiques;
- l) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail ou d'activités visées intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement. »¹

2. Sanction

2.1 Première infraction

Dans le cas d'une première infraction au présent règlement, l'étudiant recevra l'une de ces sanctions suivantes selon la gravité de l'infraction :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel une infraction a été commise;
- c) l'attribution de la note « zéro » au travail pour lequel une infraction a été commise.

2.2 Récidive

En cas de récidive, les sanctions seront alors les suivantes :

dans le cas d'une première récidive, il sera attribué la note de « zéro » pour le cours durant lequel la récidive a été commise;

dans le cas d'une seconde récidive, l'étudiant sera **exclu** de la Faculté de manière temporaire (au minimum de trois années) ou permanente. Lors d'une exclusion temporaire, une mention apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant uniquement pour la période de l'exclusion. Lors d'une exclusion permanente, une mention à cet effet sera inscrite de manière permanente sur le relevé de notes.

3. Procédure

Lorsque l'infraction aura été constatée, le professeur ou le surveillant qui aura été témoin de l'infraction ou qui en aura fait le constat suivra la procédure suivante.

3.1 Il devra en informer le doyen en lui envoyant un courriel (ainsi qu'une copie au directeur). Ce courriel devra contenir les choses suivantes :

¹ Recueil Officiel, Règlements disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle, N° 30.3, pages 1 à 8, Université de Montréal (2014) :

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf (consulté le 16/10/2019).

- a) le cadre dans lequel l'infraction a été commise (nom du cours, examen, rapport, travail oral etc...);
- b) une version numérique du document sur lequel l'infraction a été commise (il sera important de signaler la partie du document où se trouve l'infraction, ainsi que l'ensemble des informations concernant le document original alors plagié);

3.2 Dans le cas d'une première infraction, le professeur appliquera directement la sanction qu'il jugera la plus appropriée (réprimande, reprise du travail ou zéro au devoir) tout en mettant au courant le doyen et le directeur.

3.3 Dans le cas d'une récidive, Le professeur suspendra la notation de l'élève pour le cours dans lequel il a commis une infraction. Il en avertira le doyen et le directeur. Le doyen et le directeur enverront dans un délai de 15 jours ouvrables une convocation à l'étudiant ayant commis l'infraction pour qu'il puisse s'expliquer devant un comité disciplinaire **ad hoc** qui sera composé du doyen, du directeur. Dès l'envoi de la convocation, l'étudiant pourra continuer son cours, mais son évaluation sera mise en suspens jusqu'à la décision finale du comité **ad hoc**.

3.4 Le comité **ad hoc** offrira une occasion à l'étudiant fautif de pouvoir s'exprimer librement concernant son acte.

3.5 Suite à l'audition de l'étudiant fautif, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera communiqué sa décision finale. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.6 Si l'étudiant ne donne aucune suite à la convocation qui lui a été donnée, le comité **ad hoc** enverra dans les 15 jours ouvrables un courrier (électronique ou matériel) dans lequel sera donné sa décision finale. L'étudiant ne pourra pas abandonner son cours avant qu'une décision n'ait été rendue par le comité **ad hoc**. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.7 Dans les trente jours qui suivent l'expédition de la décision finale du comité **ad hoc**, l'étudiant aura la possibilité de demander une révision de la décision qui a été prise. Il devra envoyer cette demande par courrier recommandé. Une nouvelle audition pourra être organisée par un nouveau comité disciplinaire **ad hoc**. Suite à cette audition, le nouveau comité disciplinaire **ad hoc** donnera sa décision par courrier (électronique ou matériel) dans les 15 jours suivant la réception de la demande de révision. Une copie sera envoyée au professeur enseignant le cours durant lequel l'étudiant a commis son infraction, ainsi qu'au registraire.

3.8 Toute décision prise à propos d'un plagiat peut être rétroactive.